

Règlement graphique du
Plan Local d'Urbanisme



Le ban communal

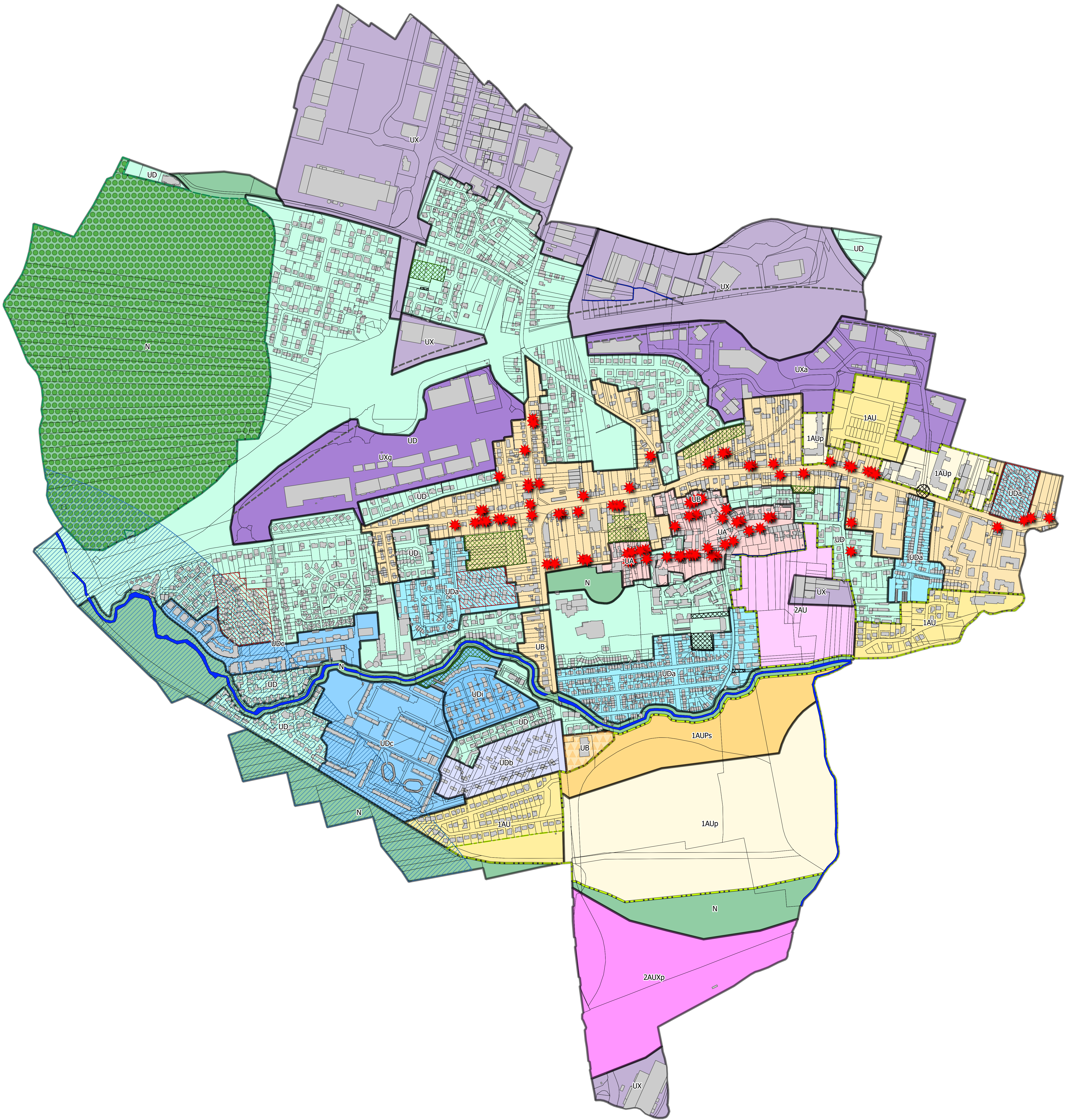
Echelle : 1/40000



Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 14 mars 2024.

Le Maire :

Tampon :



Eléments cadastraux

Limites parcellaires

Hydrographie

Bâtiments

Limite communale

Prescription ponctuelle

Façade de bâtiment protégée

Prescriptions surfaciques

Clôtures avec réglementation spécifique (cf. règlement écrit)

Emplacement réservé

Espace boisé classé

Périmètre en lien avec une OAP (cf. fascicule sur les OAP)

Terrain cultivé à protéger

Implantation avec réglementation spécifique

Prescription linéaire

Recul implantation des constructions

Information surfacique

Périmètre de protection

Secteurs ou sous-secteurs du PLU

1AU

1AUp

1AUPs

2AU

2AUXp

N

UA

UB

UD

UDa

UDb

UDc

UDI

UX

UXa

UXg